



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSSSE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES	<u>Etaient présents :</u>	Mesdames COQUET Christine, COULON Chantal, GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine, PARENT Monique, PAUL Christine
		Messieurs DELEVOYE Didier, LEFEBVRE Francis, LEMAIRE Aurélien, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCRUYSSSE Olivier
	<u>Absentes excusées :</u>	FIEVET Béatrice, THIEFFRY Martine
	<u>Absents :</u>	DELBERGHE Paul-Edward, MARCHAND Laurent
En exercice : 16		
Présents : 12		
Votants : 12		
		Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : 2024-25

SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT (CCPC) POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF A LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE, AVEC SERVICES ASSOCIES A LA FOURNITURE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2024_018 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault du 5 février 2024 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « Fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture »,

Considérant que ce groupement de permettra de mutualiser les procédures dans l'objectif de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité,

Considérant que la Pévèle Carembault serait coordonnateur de ce groupement de commandes,

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur,

Où l'exposé du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- ✓ De participer au groupement de commandes « Fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture »,

- ✓ D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tout document afférent.

Décision prise à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 059-215901240-20240409-2024_25-DE



Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 12 avril 2024

Le Maire,

Olivier VERCRUYSSÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Vercruyssé', written over a horizontal line.

